

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2019



**PÊCHE et PROTECTION
DU MILIEU AQUATIQUE
en ADOUR-GARONNE**

I Sommaire

LE RÉSEAU ASSOCIATIF PÊCHE EN ADOUR-GARONNE

Structuration	4
Indicateurs clés	5
Effectifs 2019	6
Le sujet de l'année	7

GOVERNANCE

Instances décisionnelles	8
Représentation interne	9
Représentation extérieure	9

PARTENARIATS

La fédération nationale pour la pêche en France	10
L'agence de l'eau Adour-Garonne	11
Autres partenaires incontournables	11

RESSOURCES

Bilan et compte de résultat	12
-----------------------------	----

L'ESSENTIEL DE L'ACTIVITÉ 2019

Participation à l'élaboration des politiques publiques en partenariat avec l'AEAG	14
Mission d'animation et de coordination	15

FOCUS : 1 FÉDÉRATION 1 ACTION

Les actions qui ont marqué l'année 2019	18
---	----

ÉDITO

Notre union de bassin est forte de plus de 300 000 pêcheurs, véritables sentinelles de nos milieux aquatiques. Les unions de bassin sont un maillon essentiel dans l'organisation des structures associatives de la pêche de loisir en charge de missions d'utilité publique au service de l'environnement comme ce rapport d'activité le démontre.

Avec comme mission première l'animation du réseau des fédérations du bassin, l'UFBAG contribue également, entre autres, à la valorisation des actions techniques qu'elles mettent en œuvre et à asseoir leur rôle et leur position au cœur des réseaux de production de données en matière de suivi et d'expertise sur les espèces piscicoles et les milieux aquatiques, en relation avec le SDAGE Adour-Garonne.

Les milieux, dans le cadre de la politique de bassin, demeurent notre « cœur de mission » : le réseau de coordination et de suivi de la qualité des lacs, la coordination de la mise en réseau des suivis IPR/IBG/thermie, la validation de la seconde phase du projet ATLASESOX (qui a mis en évidence de la présence du brochet aquitain sur une partie du bassin) en collaboration avec le Museum national d'Histoire naturelle, ou la coordination d'une étude d'estimation des stocks de silures sur l'axe Garonne et ses principaux affluents (achevée en 2018 mais dont les résultats ont été portés en 2019) sont à mettre à notre actif et ce ne sont que quelques exemples du travail réalisé.

Vos élus ont été particulièrement actifs durant toute l'année 2019 dans les différentes instances de bassin : commissions diverses, conseil d'administration de l'Agence (il s'est réuni sept fois en 2019), comités de bassin (le 16 juillet 2019 et le 2 décembre) où les principaux dossiers qui ont été traités et validés sont la révision du 11ème programme, la gestion quantitative et le soutien d'étiage, la démarche prospective vis-à-vis de la ressource en eau en 2050 et la préparation du SDAGE 2022-2027 ainsi que du PDM (programme de mesures) qui y est associé.

Je souhaite rappeler également qu'en Adour-Garonne, nous avons bien su utiliser l'outil « accord cadre » : le montant total des aides apportées aux 18 FDAAPPMA du bassin par l'Agence en 2019 aura été de 1,983 M€ dont 1,54 M€ au titre de l'accord cadre (le « volet 1 »), le total de ces aides représente plus de 121 % du montant de la redevance milieux aquatiques prélevée sur le bassin en 2019 (1,63 M€ correspondant aux RMA de l'exercice 2019 pour le bassin).

Un petit mot enfin sur le fonctionnement de notre structure : à la fin de l'année 2019 Aurélia L'Hostis a intégré l'UFBAG en qualité de chargée de mission. Son expérience et ses compétences lui ont permis d'être opérationnelle très rapidement et grâce à son sens du contact, elle s'est très vite affirmée comme une interlocutrice incontournable et appréciée, que ce soit auprès de l'Agence de l'eau, comme auprès de nos fédérations et structures adhérentes ou à la FNPF. Elle joue un rôle essentiel, aux côtés des élus, dans la structuration et le fonctionnement de notre union de bassin.

Dans les années à venir, grâce à l'engagement de nos bénévoles et de nos salariés toujours aussi passionnés et entièrement dévoués à leurs missions, nous continuerons d'œuvrer au service de l'intérêt général afin de consolider la position de l'UFBAG et de ses fédérations en tant qu'acteurs essentiels pour la préservation des milieux aquatiques du bassin Adour-Garonne.



Jean-Louis Molinié
Président



LE RÉSEAU ASSOCIATIF PÊCHE EN ADOUR-GARONNE

Structuration

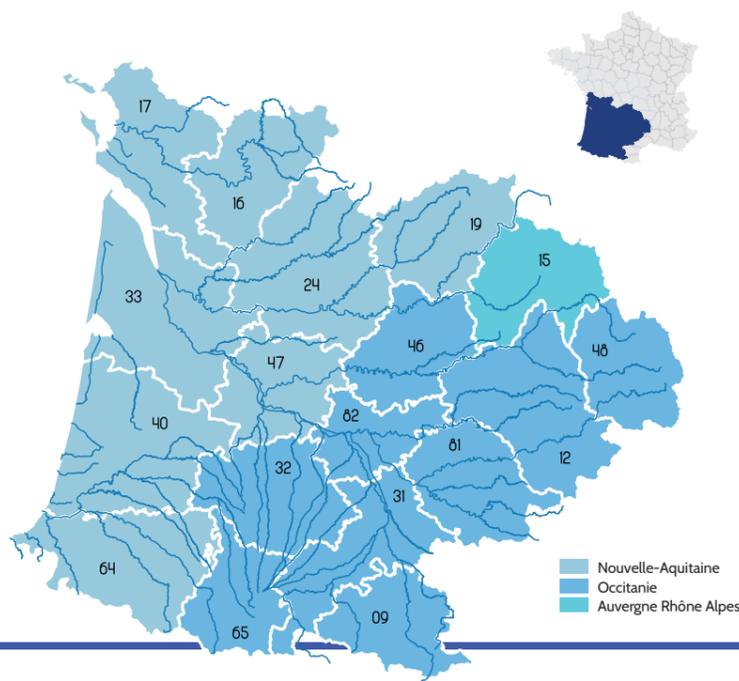
L'union de bassin, entité de coordination

L'Union des Fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Bassin Adour-Garonne - UFBAG - est l'une des 6 unions de bassin que compte désormais le vaste tissu associatif de la pêche de loisir.

Créée en 2007 conformément à la loi 1901, avec pour objet la concertation entre ses 18 fédérations membres et la coordination de leurs actions à l'échelle du bassin Adour-Garonne, l'UFBAG assure un rôle de relais et d'interface entre les fédérations départementales de son territoire, la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF) et l'Agence de l'eau Adour-Garonne, principalement sur les dossiers relatifs à la protection des milieux aquatiques.

Sa mission : structurer et animer le réseau des fédérations de manière à concourir, en toute cohérence et dans un esprit de partage d'expérience et de mutualisation des moyens, à :

- la préservation et à la restauration des milieux aquatiques,
- l'entretien et à la surveillance du domaine piscicole,
- la valorisation du patrimoine naturel aquatique,
- l'éducation à l'environnement.



INDICATEURS CLÉS

71 850
km de cours d'eau

641
Associations Agréées
de Pêche et de Protection
du Milieu Aquatique (AAPPMA)

18
Fédérations Départementales
de Pêche et de Protection
du Milieu Aquatique
(FDAAPPMA)

2
Associations Migrateurs
MIGRADOUR et MIGADO

184
Salariés

280
Bénévoles élus membres des
conseils d'administration
des FDAAPPMA

301 715
pêcheurs

163 160
pêcheurs assidus et passionnés

54 213
pêcheurs occasionnels

11 685
femmes

71 702
jeunes de - de 18 ans

1 686 899 €

de redevance protection des milieux aquatiques versée par le réseau associatif de la pêche de loisir

50
parcours labellisés

3 595
animations nature dispensées /
Initiations à la pêche, découverte
des milieux et sensibilisation à leur
préservation

58 449
personnes initiées à la pêche
et sensibilisées à la préservation
des milieux

+680
gardes pêche
particuliers

723
procès verbaux établis
au titre de la loi pêche

49
procédures suivies
au titre de la loi sur l'eau

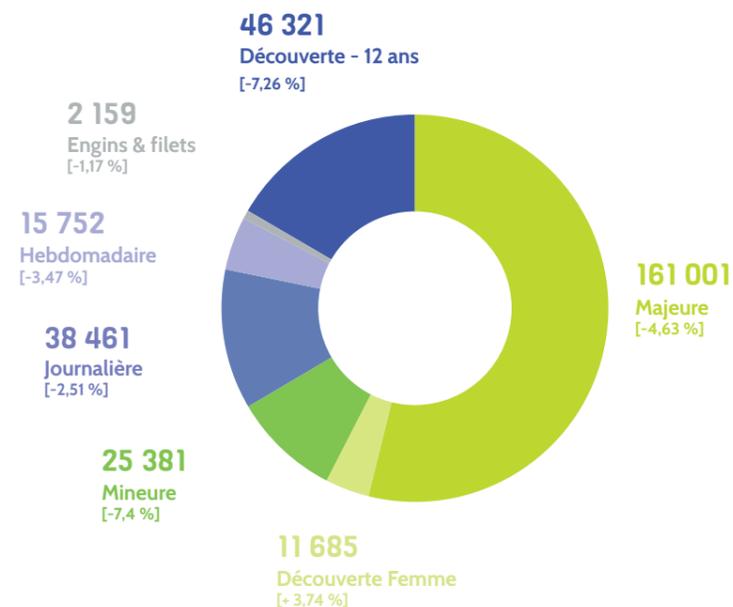
130 études et **65**
chantiers de restauration de milieu
engagés par les fédérations

14
fédérations engagées dans la régulation
du Grand Cormoran pour un quota total
de tir de

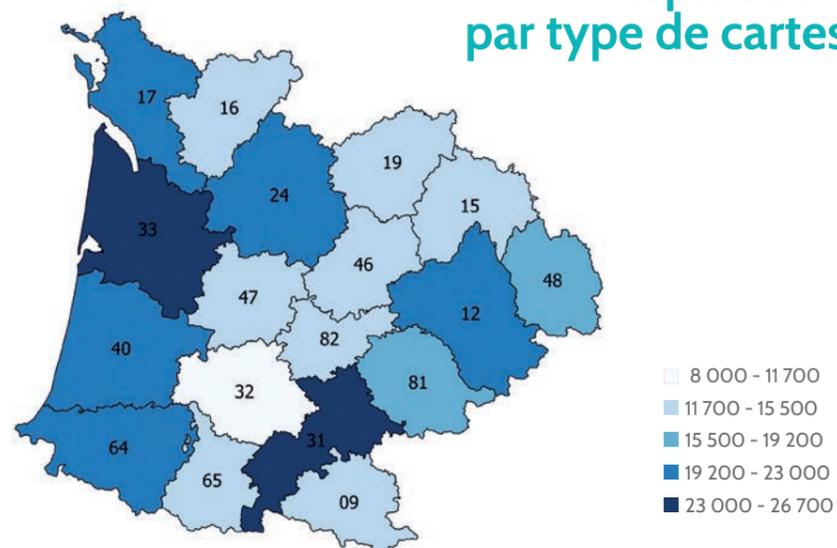
6 663 individus

Effectifs 2019

Répartition par type de cartes



Répartition par type de cartes



Nombre de CPMA 2019 tous produits confondus par département
Source : FNNP

Le sujet de l'année

Le brochet aquitain *Esox aquitanicus* et l'étude ATLASOXX



Les récentes découvertes en taxonomie sur l'ichtyofaune dulçaquicole française ont démontré que le brochet *Esox lucius* Linnaeus, 1758 n'était pas la seule espèce du genre en France. En effet, une nouvelle espèce endémique du sud-ouest de la France a été décrite : le brochet aquitain *Esox aquitanicus*, par Gaël Denys et al. du Museum National d'Histoire Naturelle de Paris (MNHN).

Malheureusement, ni la biologie ni les caractéristiques écologiques de cette nouvelle espèce à forte valeur patrimoniale ne sont connues, hormis le fait qu'elle puisse s'hybrider avec le brochet commun, introduit dans son aire de répartition.

UNE PREMIÈRE ÉTUDE ATLASOXX, a ainsi été réalisée en partenariat avec l'AFB et l'UFBAG à partir de 2016 afin d'affiner les connaissances sur l'aire de distribution du brochet aquitain et identifier les populations non impactées par l'introduction du brochet commun.

Soucieuses de parfaire leurs connaissances sur les populations piscicoles pour en optimiser leur gestion et celle de leurs habitats, les structures associatives de la pêche de loisir ont largement contribué à la réalisation de cet atlas. La FNNP par un soutien technique et financier, l'UFBAG par l'organisation d'une journée d'échange et les FDAAPPMA 16, 17, 33, 40, 47, 64 et 81 par l'envoi de plus de 450 échantillons.

En effet, grâce à ces 7 fédérations du Sud-Ouest de la France, 470 spécimens ont été prélevés. 256 ont pu être identifiés sur photo à l'aide d'un guide d'identification morphologique créé par le MNHN.

De plus l'étude a inclus des analyses génétiques sur 464 échantillons pour identification moléculaire (marqueur Dloop mitochondrial et gène S7 nucléaire) de sorte qu'au total 455 individus, répartis sur 112 stations, ont été formellement identifiés.

196 spécimens ont été identifiés comme étant du brochet aquitain, 90 comme du brochet commun et 159 comme des hybrides entre ces deux espèces.

Ceci ajoute 98 points d'occurrence supplémentaires pour déterminer l'aire de répartition du brochet aquitain. Cependant, toute l'aire de distribution théorique de cette espèce n'a pas été couverte par l'échantillonnage, notamment sur le bassin de la Garonne - Dordogne.

Enfin, cette étude a mis en évidence l'impact des opérations de repeuplement en brochet commun dans ces deux régions. Ces opérations d'introduction massives effectuées depuis les années 50 ont certainement contribué à la régression des populations de brochet aquitain dans son aire d'origine. 48% des brochets aquitains analysés portent les traces d'une hybridation avec du brochet commun. Et 62% des localités d'occurrence de cette espèce sont concernées par l'introggression avec le brochet commun.

Ainsi, à la suite de cette étude, il a été proposé de préserver 16 secteurs de l'introduction du brochet commun (7 en Gironde, 6 dans les Landes, 2 dans le Lot-et-Garonne et 1 dans les Pyrénées-Atlantiques).

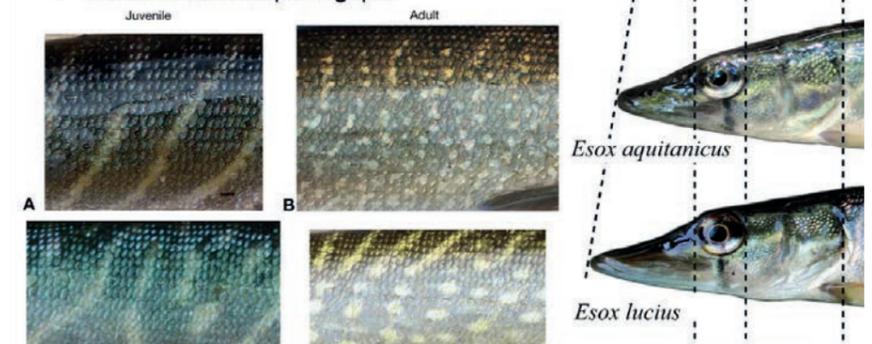
De plus, ces résultats ont permis de classer le brochet aquitain dans la catégorie Vulnérable par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) sur la liste rouge des poissons d'eau douce menacés, en raison de sa faible répartition et des pressions subies. Il s'agit ainsi d'une espèce endémique, patrimoniale et menacée.

EN CONCLUSION, ce projet a été interdisciplinaire et a associé des travaux de terrain et d'expérimentations en laboratoire et a mobilisé des compétences en taxonomie, biologie du poisson, et démarche expérimentale des fédérations et des chercheurs.

A ce jour, très peu de connaissances ont été acquises sur cette espèce *Esox aquitanicus*. Ainsi, à la suite de ce projet, une demande de subvention BIOESOX a été déposée afin de continuer à mieux caractériser l'aire de répartition de cette espèce et afin d'obtenir également les premières données biologiques sur le cycle de vie et notamment le développement embryo-larvaire du brochet aquitain.

Tout cela pour entreprendre des mesures de conservation adaptées pour préserver cette espèce patrimoniale tout en permettant à chacun de pouvoir l'observer à travers la pêche récréative.

• Identification morphologique



GOVERNANCE

Instances décisionnelles

Le bureau



Président
J-Louis MOLINIE
(47) Lot-et-Garonne



**1^{er} Vice-président
Zone Garonne amont**
Norbert DELPHIN
(31) Haute-Garonne



Secrétaire général
Claude DEJEAN
(82) Tarn-et-Garonne



**Vice-président
Zone Garonne aval**
Daniel BOURDIE
(33) Gironde



**Vice-Président
Zone Adour**
J-Luc CAZAUX
(65) Hautes-Pyrénées



Trésorier général
Alain GUILLAUMIE
MIGADO



**Vice-Président
Zone Dordogne**
J-Michel RAVAILLHE
(24) Dordogne



**Vice-Président
Zone Charente**
Gilles BRICHET
(17) Charente-Maritime

Le conseil d'administration

- Alain BERTRAND (48) Lozère
- Olivier BRIARD (MIGRADOUR)
- Patrick CHABRILLANGES (19) Corrèze
- Jean COUDERC (12) Aveyron
- André DARTAU (64) Pyrénées-Atlantiques
- Jean-Louis FUGAIRON (09) Ariège
- Mathieu LABROUSSE (16) Charente
- René LOUBET (32) Gers
- André LESAGE (40) Landes
- Jean BOYER (81) Tarn
- Patrick RUFFIE (46) Lot
- Yves TURQUET (15) Cantal

Représentation interne

Fédération Nationale pour la Pêche en France

Membres du Bureau

Patrick RUFFIE (46) - 3^{ème} Vice-président
Jean-Louis MOLINIE (47) - 6^{ème} Vice-président

Membres du Conseil d'Administration

Marc GEORGER (15)
Norbert DELPHIN (31)
André DARTAU (64)
Ghislain BATAILLE (24)

Commission Budget et suivi financier

Patrick RUFFIE (46)

Commission Promotion Communication

Marc GEORGER (15)
Norbert DELPHIN (31)
Patrick RUFFIE (46)

Commission Technique

Patrick RUFFIE (46)
André DARTAU (64)

Commission Législation Règlementation & Statuts

Jean-Louis MOLINIE (47)
Ghislain BATAILLE (24)

Commission Eau Protection Milieu Aquatique & Biodiversité

André DARTAU (64)

Commission Développement Loisir Pêche

Ghislain BATAILLE (24)
Marc GEORGER (15)
Norbert DELPHIN (31)

Commission Pêche professionnelle

André DARTAU (64)

Syndicat National des Structures Associatives de Pêche de Loisir

Claude DEJEAN (82) - Secrétaire-général

Représentation extérieure

Agence de l'eau Adour-Garonne

Conseil d'administration
Commission Programme, finances et évaluation
Commission des interventions
Jean-Louis MOLINIE (47)

Comité de Bassin

Séances plénières

Norbert DELPHIN (31)
Jean-Louis MOLINIE (47)
Alain GUILLAUMIE (MIGADO)

Commission planification

Norbert DELPHIN (31)

Commission du milieu naturel (CMN)

Norbert DELPHIN (31)
Gilles BRICHET (17)
Jean-Louis MOLINIE (47)
Alain GUILLAUMIE (MIGADO)
Patrice JAUBERT (46)

COGEPOMI Garonne Charente Seudre Leyre

Daniel BOURDIE (33)
Alain LARTIGUE (47)
Jean-Michel RAVAILLHE (24)

COGEPOMI Adour

André DARTAU (64)
Jacques MARSAN (40)

Commission de bassin pour la pêche professionnelle

André DARTAU (64)
Jean-Paul GIRARD (17)

PARTENARIATS

La fédération nationale pour la pêche en France

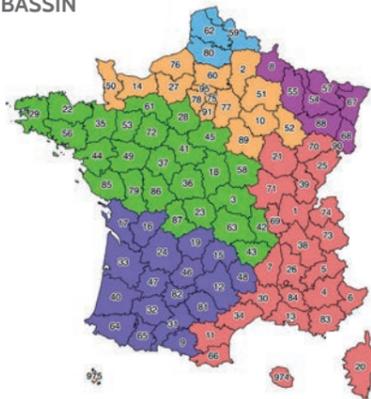
La Fédération Nationale pour la Pêche en France - FNPF - créée depuis le 1^{er} janvier 2007, a souhaité, après 3 années d'existence et au regard des actions réalisées au profit des FDAAPPMA, disposer de relais régionaux.

Les unions régionales, jusqu'alors simples circonscriptions électorales pour la plupart d'entre elles, s'affichent évidemment comme des candidates idéales pour jouer ce rôle de relais. Relais essentiel à la coordination des FDAAPPMA pour le «faire connaître» de sa politique et des actions qu'elle réalise, la FNPF s'est ainsi engagée à participer annuellement au financement des unions régionales.

Depuis 2016, le réseau s'organise, au regard de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), en nouvelles structures supra départementales :

- **6 Unions de Bassin**, en cohérence avec les grands bassins hydrographiques : Adour Garonne, Rhône Méditerranée Corse, Loire Bretagne, Seine Normandie, Artois Picardie et Rhin Meuse. Elles sont prioritairement chargées de la coordination des projets de préservation des milieux aquatiques en partenariat avec les agences de l'eau.
- **12 Associations Régionales**, en cohérence avec les nouvelles régions administratives. Elles s'attachent, quant à elles avec l'appui des conseils régionaux, à la mise en place de stratégies de développement des territoires et du tourisme par le biais de la pêche de loisir.

UNIONS DE BASSIN



ASSOCIATIONS RÉGIONALES



Les missions soutenues par la FNPF

- Structurer et animer le réseau des FDAAPPMA
- Renforcer la participation des FDAAPPMA dans l'élaboration des politiques publiques
- Informer et sensibiliser les FDAAPPMA et leur AAPPM pour une meilleure prise en compte des enjeux sur l'eau et les milieux aquatiques, le loisir pêche et les espaces piscicoles
- Valoriser les actions techniques subventionnées
- Participer à la sensibilisation des riverains de cours d'eau et/ou de syndicats de rivières sur les missions des FDAAPPMA
- Soutenir les FDAAPPMA dans leurs missions de promotion et de développement du loisir pêche
- Favoriser et participer à l'organisation de projets de formation à destination des élus et collaborateurs des FDAAPPMA
- Favoriser la mutualisation de moyen
- Favoriser la mise en oeuvre d'une stratégie de communication régionale et/ou de bassin sur la base et en relais de la stratégie nationale

L'agence de l'eau adour-garonne

Né avec l'instauration de la Redevance Milieux Aquatique (RMA), le partenariat des structures associatives de la pêche de loisir avec l'agence de l'eau Adour-Garonne ne cesse de s'amplifier et s'organise aujourd'hui selon des modalités définies dans le cadre de contrats pluriannuels.

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 officialise l'investissement des structures associatives de la pêche de loisir vis-à-vis des milieux et confie aux fédérations une mission d'intérêt général ayant pour objet la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques.

Cette loi donne également naissance à la redevance Protection Milieux Aquatiques qui impose une contribution de chaque pêcheur – avec l'achat de sa carte – aux lignes budgétaires de l'agence pour le financement d'actions en faveur des milieux.

Le partenariat entre l'agence et les fédérations s'instaure ainsi d'une manière évidente. Il s'enrichit en 2007 avec la création de l'UFBAG qui favorise l'émergence de projets à l'échelle du bassin, puis en 2012 avec la signature d'un accord cadre national entre le Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL) et la FNPF, qui renforce les partenariats existants entre les fédérations et les six agences de l'eau au cours des 10^{èmes} programmes.

Sur le bassin Adour-Garonne, cet accord cadre national se décline sous la forme de contrats pluriannuels, établis entre l'agence et chacune des 18 fédérations du bassin.

Dans ce contexte, l'agence apporte un soutien financier aux fédérations pour la réalisation, en régie, d'actions en matière de planification, de connaissance, de suivi et de restauration physique des milieux, d'accompagnement de maîtrise d'ouvrage mais également en matière de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. Les conventions de partenariat courent sur la période des programmes d'intervention de l'agence (2012/2018).

Un partenariat en 2 dimensions

L'agence de l'eau Adour-Garonne soutient le milieu associatif de la pêche de loisir dans une dimension départementale pour le volet opérationnel et l'expertise, à travers l'action des fédérations, et dans une dimension de bassin pour le volet coordination et valorisation, à travers l'action de l'UFBAG.



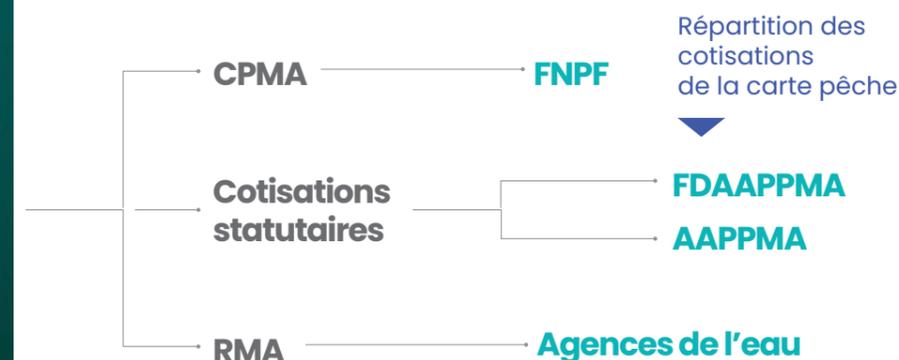
Autres partenaires incontournables

L'action des structures associatives de la pêche de loisir à l'échelle du bassin s'appuie également sur divers autres partenariats techniques et scientifiques au fil des dossiers traités.



RESSOURCES

Ce que finance la carte de pêche



Bilan et compte de résultat

Bilan

	2019	2018		2019	2018
Actif			Passif		
Actif immobilisé	9 882 €	19 476 €	Capitaux propres	132 768 €	139 174 €
Actif circulant	146 699 €	166 565 €	Provisions pour risque et charges	1 500 €	1 052 €
			Dettes	22 313 €	45 815 €
Total général	156 581 €	186 041 €	Total général	156 581 €	186 041 €

Compte de résultat

	2019	2018		2019	2018
Charges			Produits		
Charges courantes d'exploitation	134 485 €	146 387 €	Subventions d'exploitation	73 183 €	97 005 €
Dotations aux amort. et dép.	11 094 €	9 025 €	Reprises sur provisions	27 777 €	5 314 €
Autres charges	50 €	48 €	Autres produits	37 711 €	37 404 €
Charges exceptionnelles	56 €	0 €	Produits exceptionnels	7 929 €	9 189 €
Impôts sur les bénéfices	29 €	19 €	Produits financiers	638 €	601 €
Total général	145 715 €	155 479 €	Total général	147 238 €	149 513 €
Résultat	1 523 €	- 5 966 €			

Toutes catégories confondues, l'hexagone compte

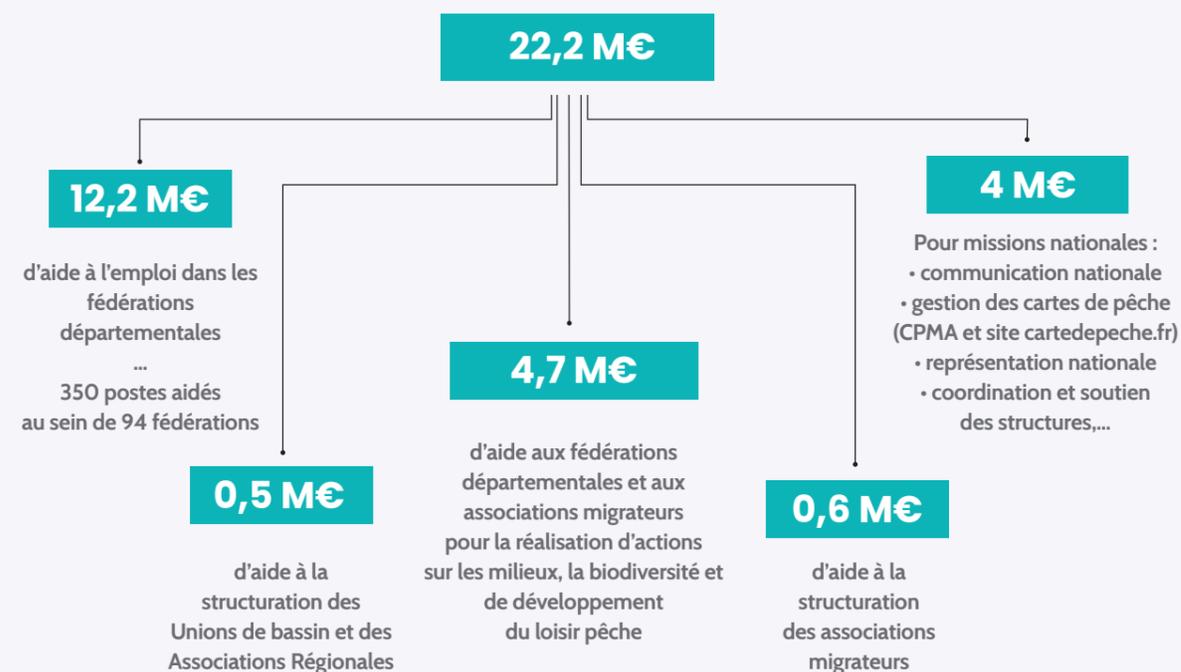
1 418 155 * pêcheurs

* Extrait du rapport annuel d'activité 2019 de la FNPF

2019 marque l'avènement du « Tout Internet » pour la délivrance de la carte de pêche. Désormais c'est l'unique moyen d'adhérer aux associations agréées de pêche de loisir.

Cotisation Pêche Milieux Aquatiques

Grandes lignes de la répartition budgétaire de la FNPF



ACTIVITÉ

L'ESSENTIEL DE L'ACTIVITÉ 2019

Mission d'animation et de coordination

Participation à l'élaboration des politiques publiques en partenariat avec l'AEAG

Les structures associatives de la pêche de loisir (SAPL) siègent depuis de nombreuses années dans les diverses instances du conseil d'administration de l'agence de l'eau et du comité de bassin. Elles y assument notamment leur rôle en soutenant la préservation des milieux aquatiques et en veillant à la bonne compatibilité de la pêche de loisir avec les autres usages.

Les élus participent aux Comités de bassin, le parlement de l'eau : cette instance s'est réunie le 2 décembre 2019. Les politiques publiques de l'eau y sont débattues et chacun peut y présenter son point de vue et y défendre ses intérêts, pour l'UFBAG la protection des milieux aquatiques et la gestion quantitative de l'eau. Les élus participent également aux différentes commissions comme la commission des Milieux Naturels et Aquatiques, inondations, de planification, ou encore le CA de l'Agence. Il s'agit d'un investissement personnel important mais nécessaire pour mettre l'UFBAG au centre des politiques publiques sur l'eau.

Ainsi l'UFBAG a participé à plusieurs réunions et aux discussions dirigées par l'Agence de l'eau Adour-Garonne sur la politique apaisée pour le rétablissement de la continuité écologique afin d'établir des listes d'ouvrages prioritaires ou des travaux envisagés (araselements, passes à poissons etc.). Elle a également largement participé, grâce à ces élus, à l'élaboration des SDAGE et à l'actualisation de la version 2022-2027.

2019 correspond à l'année de diagnostic pour l'actualisation et la rédaction du nouveau SDAGE, c'est « l'Etat des lieux ». En effet la première étape pour l'élaboration d'un SDAGE est la mise à jour de l'état des lieux qui lui sert de socle. Celui-ci se base sur un diagnostic de l'état écologique des masses d'eau ainsi que des enjeux économiques, sociaux et environnementaux du bassin. Il identifie également les freins à la reconquête du bon état des eaux et les secteurs où une intervention est nécessaire.

L'Etat des lieux fait l'objet d'une large concer-

tation au niveau local, via des réunions programmées sur chaque bassin versant auxquelles sont associées l'ensemble des parties prenantes. A cette occasion, les structures associatives de pêche apportent leur expertise, leur connaissance du terrain et leurs données pour compléter ou ajuster l'état des lieux initial. Les FDAAPPMA de l'UFBAG ont participé en bancarisant sur le système d'information de l'Agence de l'eau leurs données sur les milieux (IPR, I2M2 réseaux pérennes) pour qualifier l'état et l'évolution des masses d'eau et des milieux aquatiques. Elles ont ainsi contribué à la rédaction du futur SDAGE et PDM 2022-2027.

Réseau de suivi de la qualité des cours d'eau



Conformément à l'une de ses principales missions, l'UFBAG poursuit depuis 2013 un objectif de valorisation des réseaux de suivis pilotés par les fédérations du bassin pour faire connaître l'effort de connaissance réalisé mais également la qualité des nombreuses données collectées qui permettent de diagnostiquer et de suivre l'état des milieux aquatiques.

Dans son rôle de coordinatrice, l'UFBAG favorise ainsi la connexion de ces réseaux avec ceux pilotés par l'agence de l'eau et par l'AFB notamment concernant la qualité des cours d'eau

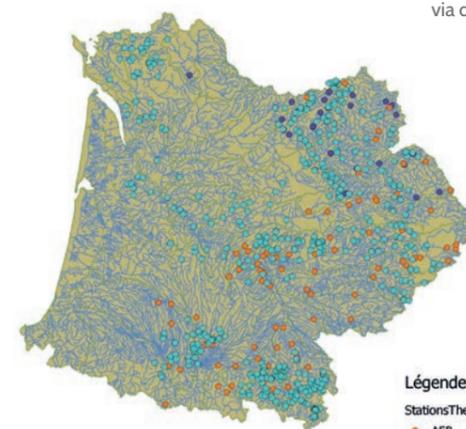
Après une année 2017 dédiée à l'harmonisation par l'Agence de l'Eau Adour Garonne des stations des réseaux pérennes de suivis IPR et IBG des fédérations, l'année 2018 a permis de formaliser la contribution des fédérations à l'évaluation de l'état des masses d'eau. En effet pour les suivis IPR, il a été mis en place un processus commun de qualification de l'expertise IPR réalisé par les FD et l'AFB afin d'améliorer la qualité des données bancarisées pour la DCE.

Ainsi en 2019, l'UFBAG a poursuivi ce travail de mise en réseau des suivis entre les différents partenaires et notamment l'application de la trame d'échange de l'expertise de l'IPR via des réunions avec les FD, l'AEAG et l'AFB.

L'UFBAG a assuré le relais entre les structures impliquées.

En 2019, une attention particulière a été portée aux données de suivi thermique, qui comportent un gisement de données important produit par les FD, l'AFB et les DREAL. Les FD constituent les premiers producteurs de données de suivi thermique. Ainsi cette thématique a été relancée par l'UFBAG en coordination avec l'AEAG et les partenaires afin de faire le point sur les données de température de l'eau du bassin.

En conclusion il est ressorti que le potentiel de données bancarisables et utilisables est très important mais que les données sont peu ou pas valorisées. Et qu'il n'existe peu ou pas d'outils adaptés à la valorisation, excepté le SIGMAP ou l'outil du Pôle Eclat de l'IRSTEA-AFB. Ainsi une note d'enjeu à l'attention de la DEB (Direction de l'Eau et de la Biodiversité du ministère de la Transition Ecologique et Solidaire), a été rédigée par l'Agence de l'eau, l'UFBAG, les DREAL et l'AFB avec la réalisation d'une première cartographie des stations thermie sur tout le bassin Adour-Garonne (3 producteurs de données : AFB, DREAL, FD).



Cartographie des stations de mesure de température de l'eau

Légende
StationsThermie (en cours ou arrêtées)_BVAG
• AFB
• DREAL
• FD
CoursEau
■ Bassin Adour Garonne



Réseau de suivi de la qualité des lacs

Mis en place depuis 2015, le suivi de la qualité des lacs sur les masses d'eau inférieures à 50 hectares réalisé par les fédérations en complément de celui effectué dans le cadre de la DCE permet à l'Agence d'obtenir des éléments de compréhension sur ces masses d'eau.

L'UFBAG a assuré la liaison entre les FD, l'AEAG et les laboratoires d'analyses et participé aux campagnes de terrain en accompagnant les FD sur site.

Les fédérations ont été formées aux protocoles Charli et Alber, ie. Caractérisation des habitats des rives et du littoral (Charli) et Caractérisation de l'altération des berges (Alber).

Cette formation a été dispensée par l'IRSTEA et l'AFB qui ont ainsi apporté des informations indispensables aux FD participantes sur la surveillance de l'hydromorphologie des plans d'eau, les protocoles et la bancarisation des données avec la possibilité d'une restitution via des cartographies des milieux.



En 2019, 16 sites ont été suivis par 10 fédérations

De plus l'UFBAG a initié une valorisation statistique des données lacs récoltées par les FD. Cette initiative doit être poursuivie avec l'AEAG prochainement afin de faire un bilan sur le Réseau de suivi qualité lacs depuis sa création.

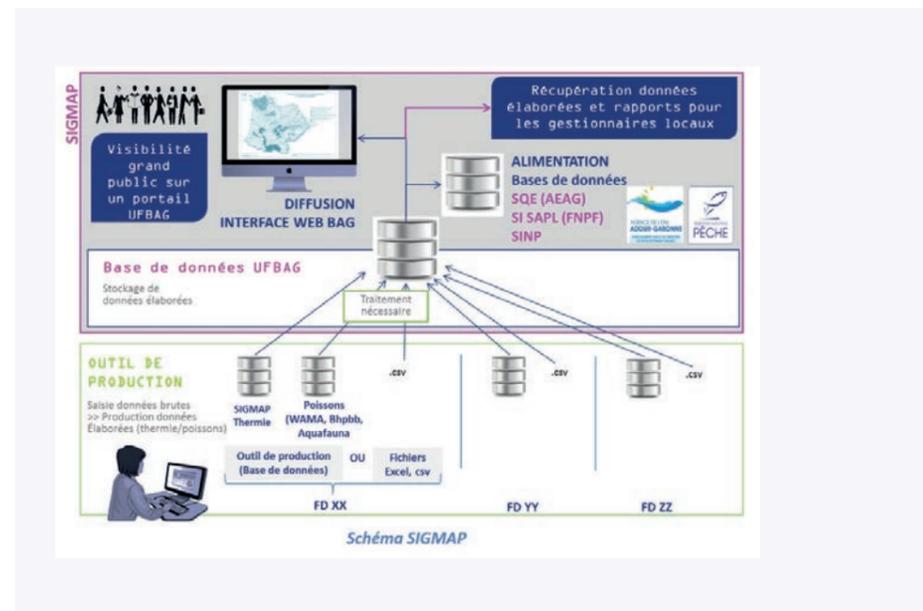


Mutualisation et structuration de données

Pour cette thématique en 2019, l'UFBAG s'est focalisée sur la thermie, suite à la demande et à l'intérêt de plusieurs FD du bassin.

Afin de réaliser une étude préalable au développement d'un outil de structuration informatique et de valorisation des données des fédérations, plusieurs réunions techniques et politiques ont été organisées. Ces nombreux échanges ont permis de recueillir les besoins des FD pour la bancarisation et le traitement des données thermiques et d'envisager un outil commun aux FD Adour-Garonne : le SIGMAP thermie.

Cet outil a été développé et aussi envisagé pour d'autres types de données comme les données poissons/pêches électriques etc.. Un document de cadrage de cet outil SIGMAP, outil de valorisation des données élaborées des 18 fédérations à l'échelle bassin Adour Garonne, a été écrit et soumis à l'AEAG pour demander des financements. Une rencontre avec l'Agence aura lieu début 2020.



Coordination et suivi des projets sur le brochet aquitain : ATLASESOX et BIOESOX

Comme présenté dans le sujet focus de ce rapport d'activité en page 7, les fédérations contribuent à l'amélioration des connaissances sur le brochet aquitain depuis 2014.

L'UFBAG a coordonné le projet d'étude de la répartition du brochet aquitain sur le bassin Adour-Garonne en assurant le lien entre les 7 fédérations impliquées, le Museum National d'Histoire Naturelle, l'AFB, l'AEAG, MIGADO, la FPNP et l'université de Lorraine à travers des réunions du groupe de travail brochet aquitain et lors desquelles Gaël Denys du MNHN a fait des présentations techniques et des rapports d'étape.

Les chercheurs de l'Université de Lorraine ont également exposé la suite envisagée au projet ATLASESOX à travers l'étude des traits de vie de l'espèce *Esox aquitanicus*, notamment lors des premiers stades de développement du poissons (stades embryo-larvaires), c'est le projet BIOESOX.

L'UFBAG a déposé un dossier de demande de subvention exceptionnelle pour le projet BIOESOX à la FPNP en novembre 2019 afin de poursuivre cette étude qui implique de nombreuses FD du bassin et met en avant leurs expertises et savoirs techniques.

FOCUS

1 FÉDÉRATION 1 ACTION

Les actions qui ont marqué l'année 2019

L'année 2019 est marquée par un panel d'actions toutes aussi diversifiées qu'innovantes et exemplaires, soutenues par de nombreux partenaires techniques et financiers.

RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

LOT - 46
Evaluation de l'impact de la restauration de la libre circulation sur les populations piscicoles du bassin de la Bave

SENSIBILISATION AUX ENJEUX SUR L'EAU ET LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES

AVEYRON - 12
Des animations en milieu scolaire toujours plus nombreuses

DORDOGNE - 24
La pisciculture de Valojoux comme outil de sensibilisation à la préservation de la biodiversité

ÉTUDE ET DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

CANTAL - 15
17ème Championnat du Monde de Pêche de la truite

SUIVI, ÉVALUATION ET RESTAURATION D'HABITATS

ARIÈGE - 09
Préservation de l'Ecrevisses à pattes blanches, du Desman des Pyrénées et de la Loutre d'Europe par des opérations de restauration sur le bassin amont de l'Arize

GIRONDE - 33
La « reconquête » d'une annexe hydraulique de la Garonne à Saint-Macaire

HAUTE-GARONNE - 31
Des caches pour les truites à Saint-Béat

ÉTUDE ET DIAGNOSTICS DE POPULATIONS ET DE MILIEUX

CHARENTE - 16
Des milieux en souffrance face à la pression de prélèvement d'eau pour l'irrigation

CHARENTE-MARITIME - 17
Le diagnostic des fonctionnalités piscicoles de la Trézence

LANDES - 40
Suivi de la reproduction du sandre

Régies par la loi 1901 et reconnues d'utilité publique

Les fédérations départementales des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique sont chargées d'une mission d'intérêt général ayant pour objet :

Le développement de la pêche amateur

La mise en oeuvre d'actions de promotion du loisir pêche

La mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole, la protection des milieux aquatiques

La collecte de la Redevance Milieu Aquatique (RMA) et de la Cotisation Pêche et Milieu Aquatique (CPMA)

LOT-ET-GARONNE - 47
Installation d'un réseau de suivi thermique des cours d'eau

LOZERE - 48
Préservation des habitats de la Moule perlière sur le ruisseau de Bès

PYRENEES-ATLANTIQUE - 64
Conservation de la population de Margaritifera margaritifera présente sur la Nivelle

HAUTES-PYRENEES - 65
Suivi du recrutement de la population de truites de la Neste

TARN - 81
Inventaires piscicoles en grands cours d'eau

TARN-ET-GARONNE - 82
L'actualisation du Plan pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles

Préservation de l'Ecrevisses à pattes blanches, du Desman des Pyrénées et de la Loutre d'Europe par des opérations de restauration sur le bassin amont de l'Arize

ARIÈGE - 09

Le bassin versant de l'Arize est situé au cœur du piémont Ariégeois entre le Plantaurel et le massif de l'Arize. Trois espèces disposant d'un statut de protection sont présentes sur le bassin versant de l'Arize, notamment sur sa partie amont : l'écrevisse à pattes blanches, le desman des Pyrénées et la loutre d'Europe. L'aire de répartition de ces espèces est menacée sur le bassin versant en raison de pressions exercées sur leurs habitats (espèces invasives, rectification des cours d'eau, surlargeurs, absence de ripisylves, déficit en abris).

Le projet de reconquête de l'aire de répartition des espèces cibles est envisagé sur le tronçon Arize/Atillac situé entre la Bastide de Sérou et Durban sur Arize. Plusieurs secteurs seront aménagés au sein de ce tronçon, 2 sur l'Arize et 1 sur l'Atillac. Ce projet vise donc à restaurer les habitats favorables à l'écrevisse



Au cours de l'année 2019, les animateurs de la fédération de l'Aveyron pour la pêche et la protection du milieu aquatique ont réalisé **288 interventions en milieu scolaire. 3 583 enfants ont été sensibilisés** à l'environnement et en particulier aux milieux aquatiques de façon très ludique et concrète.

Parfois sur une simple demi-journée, les inventaires des petites bêtes et espèces piscicoles permettent aux enfants de découvrir la vie de la rivière ou de l'étang à proximité de l'école. C'est une découverte concrète de la biodiversité de proximité.

Des modules de 4 séances permettent

à pattes blanches, au desman des Pyrénées et à la loutre d'Europe, via différents aménagements (création d'habitats de bordure et diversification des écoulements).

Les travaux réalisés sont nombreux.

- Diversification des habitats et corrections des surlargeurs : réalisation d'aménagements constitués de banquettes végétalisées couplées à des fascines ou du tressage de saules et des blocs en tête. Les banquettes vont permettre de modifier les écoulements pour les rendre plus attractifs pour la faune piscicole et les blocs constituent des postes privilégiés d'alimentation, de marquage et de repos.

- Restauration des sous-berges et des berges : la mise en place de fascines et de sous-berges artificielles.

- Diversification des écoulements : disposition de caches minérales implantées en déflecteurs centraux. Ces blocs servent également de lieu de repos et de marquage pour la loutre et le desman.

- Gestion des espèces exotiques envahissantes notamment la Renouée du Japon.

- Amélioration de la capacité d'accueil de la loutre par la création de catiches (chantiers participatifs).

Ils ont été réalisés en partenariat avec l'Association des Naturalistes de l'Ariège, le Syndicat mixte du bassin versant de l'Arize et le PNR des Pyrénées Ariégeoises.

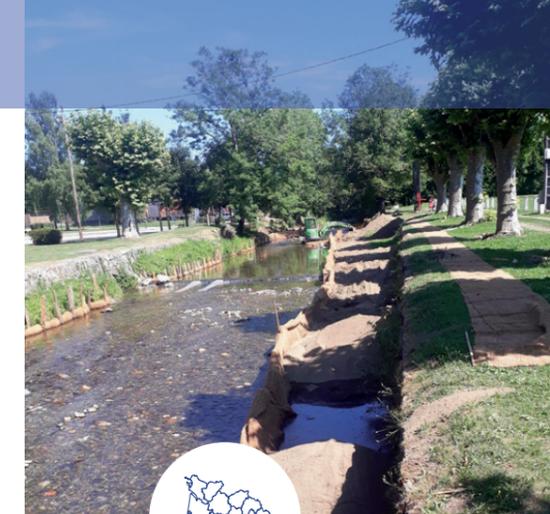
Des animations en milieu scolaire toujours plus nombreuses

AVEYRON - 12

d'aller plus loin avec les enfants, diagnostic, fonctionnement ou amélioration des écosystèmes sont abordés selon les choix de l'enseignant. « Au secours de ma rivière », module agréé par les services de l'Education Nationale comme les suivants, établit un diagnostic de la rivière et propose des aménagements de celle-ci. La participation d'un technicien de rivière met en lumière le travail quotidien des syndicats de rivière. « Comme un poisson dans l'eau », permet de recréer dans un aquarium un écosystème par prélèvement dans le milieu naturel, invertébrés et poissons afin de les observer. Enfin le traditionnel découverte de la truite permet de faire éclore en classe dans un aquarium, des œufs de truites avec toutes les exigences naturelles de ce poisson

mythique de nos rivières, eau fraîche et oxygène sont indispensables.

La participation financière de l'agence de l'Eau est primordiale pour rendre ces animations accessibles aux diverses classes du département. La Fédération de l'Aveyron pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est attachée à proposer ces animations sur l'ensemble du département, elle sollicite donc directement la participation financière de l'Agence de l'eau pour les territoires ou les syndicats de rivière n'ayant pas encore structuré une offre sur leur périmètre. Concrètement, l'agence de l'eau participe au financement des actions soit par l'intermédiaire de la fédération, soit par l'intermédiaire des syndicats de rivière.





17ème Championnat du Monde de Pêche de la truite

CANTAL - 15

Samedi 1^{er} et dimanche 2 juin 2019, l'élite mondiale des pêcheurs de truites aux leurs était réunie pour le XVII^e Championnat du Monde de Pêche de la truite sur la rivière La Cère.

Pour la 1^{ère} fois en France, la compétition organisée par la Fédération de Pêche du Cantal, la Fédération Française de Pêches Sportives et l'AAPPMA du Bassin d'Aurillac, a vu les compétiteurs de 19 nations en découdre avec les poissons de la rivière.

Une occasion pour la fédération de mettre en avant la pêche associative, promouvoir la pêche dans le Cantal et informer et sensibiliser le grand public à la protection des milieux aquatiques et aux enjeux liés à l'eau.

Plus de 5 000 visiteurs ont ainsi pu découvrir au sein d'un village dédié, animations et expositions autour des thématiques de l'eau, du patrimoine naturel, de la pêche de loisir, du nautisme et du tourisme dans le Cantal.

Plusieurs conférences étaient également au programme : « Pêche du Black Bass », « Pêche des carnassiers et compétition » et « Changements climatiques ».

La mobilisation générale a permis d'offrir aux visiteurs une véritable vitrine de la pêche et du patrimoine aquatique, forts vecteurs touristiques du département.

Des milieux en souffrance face à la pression de prélèvement d'eau pour l'irrigation

CHARENTE - 16

Malheureusement, encore une fois cette année, les cours d'eau charentais ont souffert d'une pression de prélèvements pour l'irrigation trop importante. Résultat : plus de 800 km d'assecs sur 1 800 km de cours d'eau suivis.

La Fédération a principalement consacré ses efforts à défendre l'intérêt des milieux aquatiques dans le cadre d'un recours contre l'AUP de l'OUGC COGESTEAU. La Cour d'Appel du Tribunal Administratif de Bordeaux soutient la fédération et annule la demande de sursis à exécution déposée par l'Etat et l'OUGC.

Ce statut permet d'espérer également une décision favorable sur le fond de ce dossier à savoir l'annulation de l'AUP. La Cour d'Appel du Tribunal Administratif de Bordeaux reconnaît et valorise également l'investissement et la qualité du travail de la fédération concernant le suivi des écoulements réalisés chaque année depuis 2007. Cette action est portée avec l'aide de l'Association Régionale de la Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine, et le soutien financier de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la Fédération Nationale pour la Pêche en France.



Le diagnostic des fonctionnalités piscicoles de la Trézence

CHARENTE-MARITIME - 17



Depuis la finalisation du PDPG en 2017, la rédaction des Plans de Gestion Piscicole s'enchaîne en Charente-Maritime. Dans le cadre de ce projet, un diagnostic complet des fonctionnalités piscicoles du bassin versant de la Trézence a été réalisé en 2019.

L'objectif de cette étude est d'aboutir à l'élaboration d'un nouveau Plan de Gestion Piscicole en concertation avec l'AAPPMA locale. Un état des lieux complet du bassin versant a été réalisé. Il a permis de définir les principales problématiques observables sur l'ensemble du bassin ainsi que les secteurs présentant les plus forts enjeux vis-à-vis de la faune piscicole.

De nombreuses études spécifiques ont par ailleurs été réalisées par la fédération sur ce bassin versant :

- L'analyse des données physico-chimiques et biologiques historiques;
- La réalisation d'un suivi thermique estival sur 5 stations réparties sur le bassin;
- La réalisation d'un inventaire piscicole complémentaire à celui de notre réseau;
- L'analyse de l'hydromorphologie et des

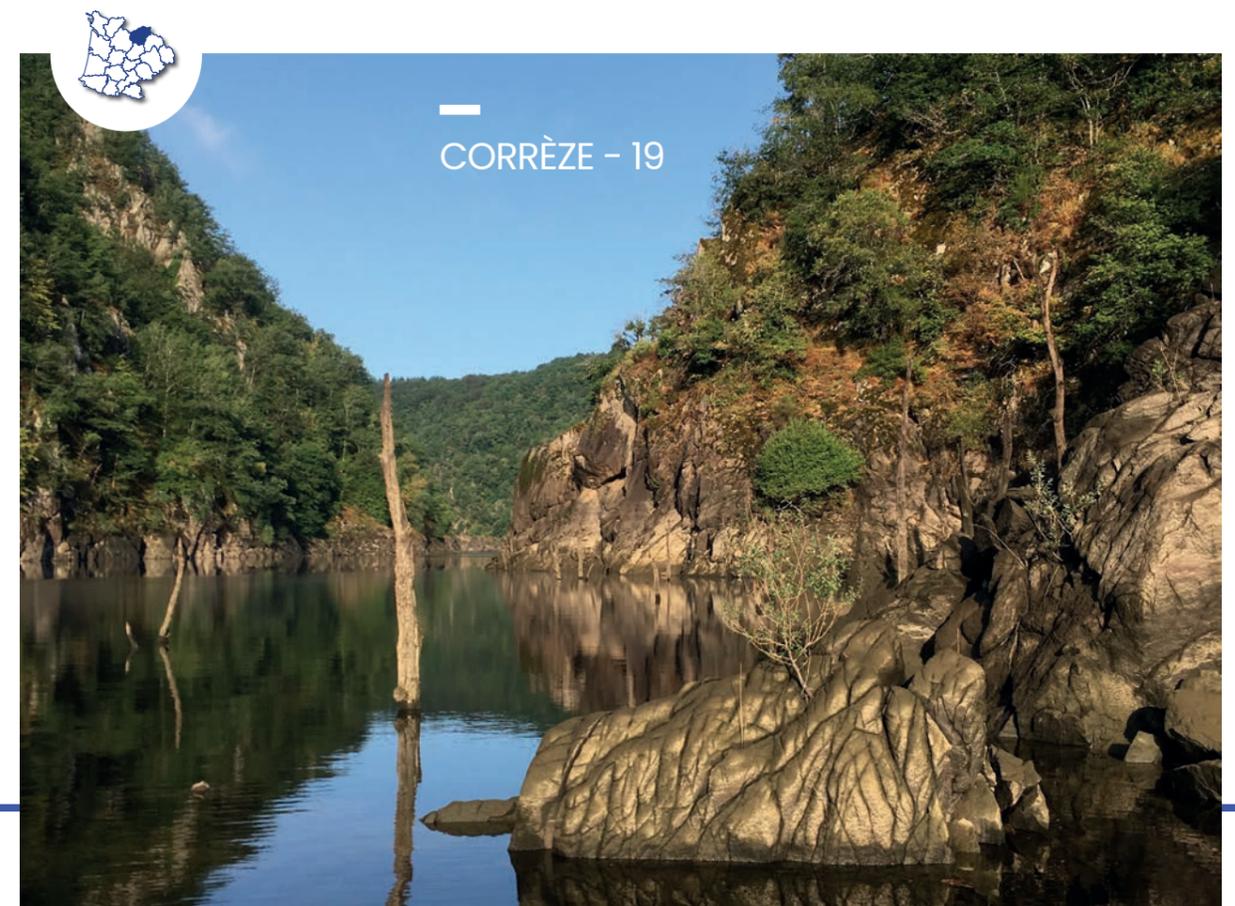
habitats des principaux cours d'eau du bassin;

- L'analyse de l'impact des prélèvements d'eau réalisés et des situations induites lors des étiages de ces dernières années.

La Trézence fait actuellement l'objet de nombreuses attentions. En tant que propriétaire de nombreuses parcelles sur l'aval du bassin, le Département porte un projet de restauration hydromorphologique et le SYMBO, structure porteuse de la compétence GEMAPI, un diagnostic pour son futur PPG.

Une synergie a été recherchée afin de s'accorder sur les problématiques principales. Elle devrait également permettre l'apparition prochaine d'un programme d'actions concerté avec une stratégie d'intervention commune sur le contexte piscicole entre les différents gestionnaires.

Les altérations de l'habitat, de la morphologie, de la continuité écologique et le manque d'eau à l'étiage sont autant de problématiques qu'il faudra traiter dans les années à venir pour atteindre le bon état écologique.



CORRÈZE - 19

La pisciculture de Valojoux comme outil de sensibilisation à la préservation de la biodiversité

DORDOGNE – 24

En Dordogne, la fédération propose, depuis plusieurs années, au public scolaire des animations sur le thème de la biodiversité aquatique.

La pisciculture fédérale de Valojoux, aux portes de Montignac et proche de Lascaux, est le site de production de poissons carnassiers (brochets, black-bass) et de cyprinidés (gardons, tanches, carpes) de la fédération depuis 1979.

Ce complexe piscicole de 24 ha est composé de 2 étangs et de 10 bassins peu profonds.



De par sa situation géographique et à la suite de modifications par la main de l'homme, le site est devenu une zone humide, abritant une grande diversité de milieux et d'espèces.

Fruit d'une volonté de la fédération d'utiliser ce site comme support pédagogique et d'une demande du corps enseignant, un long travail de préparation a abouti à la création de 10 stations ludiques pour découvrir la biodiversité locale ainsi que les

actions de la fédération.

L'objectif de ce type d'animation est de sensibiliser le jeune public à l'importance de connaître et de protéger les différents écosystèmes. Ces sorties se déroulent en début d'année scolaire, elles permettent également d'initier une bonne cohésion entre les élèves.

Des caches pour les truites à Saint-Béat

HAUTE-GARONNE – 31

Dans la traversée de Saint-Béat, les vieux murs de soutènement des berges de Garonne avaient sérieusement été abimés par la crue de juin 2013. Au cours du temps, ces murs en pierres sèches disjointes, avaient fini par devenir un excellent habitat pour les truites, qui faisait d'ailleurs la renommée du parcours, très apprécié des pêcheurs de Garonne. Or le projet initial consistait à injecter du béton derrière un coffrage bien lisse. On imagine le résultat sur la qualité de l'habitat aquatique qui en aurait résulté !

Lors des consultations avant travaux, la fédération a alerté l'Administration et le maître d'ouvrage des conséquences d'un tel aménagement. Le signal a été entendu et des modifications du projet, conçues en partenariat avec la fédération, ont été intégrées dans les travaux.

La 1^{ère} phase dans l'exécution de ces travaux consiste à réaliser un batardeau pour isoler la zone de chantier de la rivière. Dans un cours d'eau puissant et torrentueux comme la Garonne amont, ce n'est déjà pas une mince affaire. Il a alors fallu procéder au sauvetage

des truites présentes, bien plus nombreuses que ce que les riverains, qui surplombaient pourtant cette eau claire tous les jours, ne l'imaginaient. Cette pêche de sauvetage, donc les effectifs ont été comptés et mesurés avec soin, constituera une valeur de référence, témoin de la quantité de truite initiale avant travaux pour comparaison future.

Contrairement au projet initial, des caches à truites et une diversification de l'habitat piscicole, qui profitera également à l'ensemble de la faune aquatique, desman compris, a donc été mise en place suivant les prescriptions de la fédération.

En rive gauche, où il était nécessaire de créer une sorte de marche en pied de mur pour le renforcer, des réservations creuses ont été moulées dans le béton, puis, après séchage, garnies de grosses pierres anguleuses pour constituer des caches complexes sous le niveau de l'eau, derrière un alignement irrégulier de gros blocs diversifiant l'écoulement et l'habitat en berge.



En rive droite, le procédé ne fut pas le même, il s'agissait d'injecter du béton en pied de mur, il a donc été intégré des blocs de pierre dépassant de ce socle, sur lequel d'autres enrochements non jointifs ont été déposés, permettant ainsi, tout en protégeant le mur, créer des nombreuses caches dans les interstices de ces rochers.

Ces travaux sont un exemple intéressant d'intégration de la dimension écologique et piscicole dans des ouvrages pourtant initialement très peu propices, s'agissant à la base de renforcer dans un objectif de sécurité des structures en dur par du béton coulé.

La recolonisation de ces linéaires de berge par la truite sera suivie dans le temps afin d'en évaluer l'efficacité et de comparer l'attractivité pour les poissons et la tenue dans le temps des divers éléments mis en place.



GERS – 32

La « reconquête » d'une annexe hydraulique de la Garonne à Saint-Macaire

GIRONDE – 33

Une annexe hydraulique à Saint-Macaire en bordure de Garonne est en cours de restauration dans le cadre d'un contrat Natura 2000.

Ce site, d'une surface d'environ 3 hectares est composé d'une mosaïque d'habitats humides dont 3 habitats d'intérêt communautaire - végétation sur berges vaseuses, mégaphorbiaie des ourlets eutrophes et forêt alluviale à frêne élevé - d'un bras mort, d'une mare et d'une prairie en cours de boisement.

Objectifs des travaux de 2019 à 2023

- Restaurer la fonctionnalité des milieux, pour créer des habitats favorables aux espèces piscicoles (anguille, brochet, sandre).
- Favoriser la biodiversité faunistique et floristique, et la présence d'espèces protégées comme l'Angélique des estuaires.
- Restaurer la diversité des milieux en réouvrant la prairie

- Contenir et éviter la dispersion des espèces exotiques envahissantes dont l'érable négundo
- Lutter contre la pollution (présence de déchets).

Travaux réalisés en 2019

- Création d'un chemin d'accès à la zone.
- Abattage des arbres présents sur la future prairie et croquage des souches pour éviter les repousses
- Les déchets et les arbres morts situés dans l'annexe hydraulique ont été retirés.
- Plantation de saules avec les lycéens du lycée agricole de Bazas et le SMEAG réalisée à l'embouchure de l'annexe hydraulique afin de 1/ stabiliser le banc de vase qui s'est formé et conserver une unique entrée d'eau avec la Garonne, 2/ limiter l'envasement de l'annexe et 3/ favoriser l'habitat à l'Angélique de l'Estuaire.



Suivi de la reproduction du sandre

LANDES - 40



Depuis 2015, la fédération, épaulée par ses AAPPMA, réalise tous les ans de février à juin un suivi de la reproduction du sandre (*Sander lucioperca*) sur des frayères artificielles immergées dans plusieurs plans d'eau.

Ces frayères exploitent le comportement phytophile de l'espèce. Le but du suivi est de connaître le taux d'occupation par plan d'eau en fonction de leurs caractéristiques, la période de ponte réelle sur le département des Landes, ainsi que les facteurs responsables du déclenchement d'une ponte.

Pour cela, l'enregistrement vidéo in situ permet de vérifier la présence d'individus adultes sur les frayères mais aussi la présence de pontes.

Divers paramètres sont également collectés comme la température de l'eau (°C), la pression atmosphérique (hPa), la profondeur d'immersion (m), la turbidité (m au Secchi)

et l'abondance d'herbiers (classes de 0 à 3).

En 2019, la fédération a suivi 114 frayères implantées sur 4 plans d'eau naturels (Parentis-Biscarrosse, Mimizan, Léon, Soustons) et 3 gravières (Roma, Labatut et St-Cricq).

L'année 2019 comprend les meilleurs résultats depuis le début du suivi avec 5 plans d'eau à plus de 85% d'occupation et 30 pontes observées sur 6 plans d'eau.

Plus de 90% des pontes ont eu lieu avant la date d'ouverture de la pêche du carnassier, avec un pic entre le 20 mars et la mi-avril.

La fédération a également observé qu'une frayère pouvait accueillir des pontes successives lors d'une même saison, du fait de l'incubation rapide des œufs (une dizaine de jours environ).

Concernant les facteurs déclenchant la reproduction chez le sandre, les pontes

observées ont généralement lieu à la suite de chutes de pression atmosphérique, tandis que l'occupation rapide des frayères par les mâles collent avec l'augmentation de la durée du jour intervenant en janvier/février.

La température de l'eau ne semble pas être un facteur déclenchant la ponte, mais plutôt un facteur régulant la maturation des organes reproducteurs (recherches bibliographiques).

Ainsi, nous savons désormais que sur les plans landais les sandres fuient la lumière et affectionnent les frayères en eaux troubles ou profondes, que les pontes se produisent avant la date d'ouverture (les captures de femelles pleines d'œufs post-ouverture restent possibles mais exceptionnelles), et que la photopériode, la température et la pression atmosphérique sont des facteurs régulant et/ou modulant le comportement reproducteur de cette espèce.

Evaluation de l'impact de la restauration de la libre circulation sur les populations piscicoles du bassin de la Bave

LOT - 46

L'objectif de cette étude est d'évaluer l'impact du rétablissement de la libre circulation piscicole sur le peuplement du bassin versant de la Bave, en 2 phases : état des lieux et suivis.

Au terme de cette 7^{ème} année d'étude, plusieurs faits marquants méritent d'être commentés.

La population d'ombres communs uniquement contactée à l'aval des premiers obstacles jusqu'en 2013, semble continuer

à étendre son aire de répartition vers l'amont, consécutivement aux travaux de restauration de la continuité, sur la Bave comme sur le Mamoul.

Le recrutement de truites fario de cette année 2019 est exceptionnel, en lien avec une hydrologie printanière favorable

Installation d'un réseau de suivi thermique des cours d'eau

LOT-ET-GARONNE - 47



Le réseau national thermique (RNT) mis en place à partir de 2008 par l'ex ONEMA ne répondait pas complètement à nos besoins. La localisation des stations, leur maintenance et la difficulté d'obtenir de données fiables limitaient considérablement son utilisation. La maîtrise, la souveraineté, et l'acquisition de la donnée étaient également des facteurs essentiels que nous ne contrôlions pas.

La mise en place d'un réseau de suivi thermique interne à la fédération a donc été préconisée pour 19 de nos 41 contextes piscicoles lors de l'élaboration du PDPG, elle s'inscrit comme l'une des actions phares de ce programme que nous mettons en œuvre depuis 2017.

Notre réseau se veut complémentaire au RNT et a été installé en concertation avec les partenaires techniques du territoire dont l'OFB. Il est aujourd'hui constitué de 25 stations installées entre 2018 et début 2020.

Simple à réaliser sur le papier, cette action s'est finalement révélée longue et laborieuse. Trouver des sites isolés répondant à nos besoins de connaissances et d'accessibilité tout en obtenant une autorisation de passage fut complexe. Le choix du matériel est également déterminant.

Nous réalisons aujourd'hui un suivi méticuleux de nos enregistreurs pour garantir leur bon fonctionnement. Nous espérons obtenir d'ici 2 à 3 ans une masse de données suffisante pour les valoriser et répondre à plusieurs de nos objectifs :

- Compréhension des dynamiques de populations,
- Préserver et mieux gérer les espèces repères par anticipation des phases clés de leur cycle biologique,
- Identifier les anomalies et leurs causes,
- Comprendre l'évolution annuelle des températures au regard de l'évolution du changement climatique,
- Permettre le calcul des niveaux biotypologiques de nos principaux cours d'eau.

Préservation des habitats de la Moule perlière sur le ruisseau de Bès

LOZERE - 48

Terre de sources et de zones humides, l'Aubrac présente de nombreuses espèces remarquables associées à un paysage qui a été façonné au fil des siècles par l'activité agricole.

Afin de préserver l'unique population de moule perlière du haut plateau du Bès ainsi que la principale zone humide officiant de halte migratoire, les fédérations de pêche et des chasseurs de Lozère se sont associées avec l'appui des agriculteurs locaux et des gestionnaires des carrières autour d'un

projet sur l'arbre et l'eau dans ces paysages ouverts dans un contexte de changement climatique majeur.

Dans le cadre de l'appel à projet pour la biodiversité porté par l'agence de l'eau Adour-Garonne, plus de mille arbres ont été plantés en bordure de 3 km de rivière alors que d'autres ont été enlevés pour éviter la fermeture d'une zone humide associée au Bès.

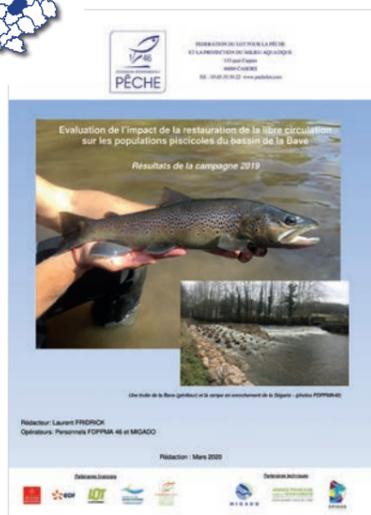
Des aménagements importants de création



de points d'eau pour l'abreuvement ont permis de clôturer le cours d'eau pour permettre la restauration de la ripisylve.

Ce projet a associé de nombreux acteurs du territoire : étudiants du lycée agricole de Saint-Chély d'Apcher, PNR Aubrac, Natura 2000, DDT et OFB qui nous ont appuyés dans les différentes phases.

Un suivi incidence avant travaux a également été finalisé sur différents volets : biologie, chimie et morphologie.



Conservation de la population de *Margaritifera margaritifera* présente sur la Nivelle

PYRENEES-ATLANTIQUE - 64

Dans les années 2000, Cochet prospecte ces zones et constate la disparition de l'espèce sur les affluents et son maintien en faible nombre sur la Nivelle.

En 2014, dans le cadre de l'élaboration du DOCOB Nivelle, seules des coquilles ont été trouvées. Un pêcheur signale également avoir trouvé des individus vivants. Une journée avec des spécialistes de l'AFB est alors organisée par l'AAPPMA locale Nivelle Côte Basque, la Fédération de pêche 64 et la Communauté d'Agglomération Sud Pays Basque. L'espèce est alors confirmée sur site (une douzaine d'individus trouvés).

En 2017, afin de compléter le diagnostic du DOCOB, la FDAAPPMA 64 et l'AAPPMA Nivelle Côte Basque porte une étude visant à caractériser la population et 250 individus sont alors recensés uniquement sur la Nivelle et sur un secteur de 7 km tout à l'aval du bassin versant. On peut alors estimer la population à environ 400 individus (phénomène d'enfouissement, biais d'observations...). Tous les sujets sont des adultes.

Afin d'avancer dans la conservation de cette espèce et de son milieu de vie (espèce parapluie), un groupe de travail est lancé dans le cadre du DOCOB en y associant le CEN Aquitaine. En 2019, un projet commun est monté et retenu par la DREAL dans le cadre d'un Appel à projets sur la biodiversité.

En complément, la Fédération de pêche 64 a sollicité le Département 64, l'agglomération Sud Pays Basque et l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour soutenir le projet.

L'objectif principal étant de préciser la répartition des individus sur le Bassin Versant (affluent notamment) et d'évaluer

la capacité des individus à se reproduire (pérennité de la population).

Afin de répondre à ces objectifs, les actions suivantes ont été définies :

- Prospections à l'aide d'aquascopes sur les zones historiques et potentielles
- Prélèvements et analyses ADN (Nivelle et zones historique)
- Suivi de la gravité sur la population de Saint-Pée-sur-Nivelle
- Recherche de glochidies sur les poissons-hôtes
- Diagnostic physico-chimique des sites de présence et historique de l'espèce

Le constat est simple, des individus sont présents sur la Nivelle, ils sont encore fertiles mais la rareté des poissons hôtes et la thermie compromettent l'accomplissement du cycle de vie. En revanche les affluents apparaissent en très bon état et une translocation de la population de mulette par contamination de poissons hôtes pourrait être réalisée.

Le groupe de travail a décidé de poursuivre en 2020 les recherches et de tout faire pour tenter de conserver cette espèce. Le programme d'actions à suivre vise donc à fournir tous les éléments pour tenter une translocation par contamination de poissons hôtes.



La Nivelle abrite une petite population de Mulette perlière. La plus au Sud pour le territoire Français. Elle est citée dans la bibliographie en 1892 et est présente à cette époque-là sur 2 affluents et sur le cours principal.

Suivi du recrutement de la population de truites de la Neste

HAUTES-PYRENEES - 65

La Neste d'Aure est une des 3 grandes rivières drainant le département des Hautes-Pyrénées. Caractérisée par une forte hydrologie et des débits soutenus même en été, elle est très utilisée par l'hydroélectricité, considérée comme le principal facteur impactant le fonctionnement écologique de la rivière et la population de truites, espèce repère et dominant le peuplement du cours d'eau. Le transport solide est notamment fortement perturbé par les nombreux barrages hydroélectriques et des opérations de transparences coordonnées

commencent à être mise en place afin d'améliorer ce problème.

Dans ce cadre, et afin de bénéficier d'un indicateur écologique permettant d'évaluer ces opérations, la FDAAPPMA65 a mis en place un suivi du recrutement de la population de truites de la Neste basé sur l'échantillonnage annuel de 9 stations réparties le long du cours d'eau. Basé sur un échantillonnage par EPA, ce suivi sur une large échelle permet en outre de vérifier la fonctionnalité de la rivière sur une linéaire

important et constitue un bon complément aux échantillonnages quantitatifs réalisés par ailleurs dans quelques stations, forcément plus ponctuels.

Réalisé pour la seconde année en 2019, ce suivi a permis de constater l'excellent recrutement dont a bénéficié la Neste d'Aure en 2019, mais aussi de vérifier que les zones aval restaient relativement fonctionnelles lorsque l'hydrologie était favorable à la survie des jeunes stades, ce qui était mis en doute avant cela.



Inventaires piscicoles en grands cours d'eau TARN - 81

Durant la première semaine de juin 2019, la fédération a réalisé des inventaires piscicoles à l'aide du « Boom boat ». Ce bateau équipé pour la pêche électrique, prêté par l'UFBAG, a permis d'inventorier de grands cours d'eau, inaccessibles à pied, mais également des plans d'eau.

La méthode n'est pas exhaustive. Elle donne une image du peuplement et de sa diversité, mais certaines espèces peuvent avoir échappé à l'inventaire. Les résultats obtenus serviront aussi bien dans le domaine de la gestion des milieux que de la gestion de la pêche :

Des pêches ont été réalisées sur le Tarn à

Saint-Sulpice et sur le Dadou à Briatexte pour inventorier les espèces présentes et rechercher tout particulièrement l'espèce Brochet dans le cadre de l'étude « Brochet aquitain ».

Sur le Tarn, seul des silures ont été capturés et sur le Dadou ils étaient accompagnés de perches communes. De nombreux cyprinidés ont également été recensés sur les deux cours d'eau avec un mélange d'espèces d'eau vive et d'eau calme. Sur les deux cours d'eau ont notamment été pêchés des barbeaux et des carpes.

Une pêche a été réalisée sur l'Agout à Vielmur-sur-Agout dans le cadre d'un projet

d'achat de la fédération des chasseurs sur un territoire comprenant un bras mort favorable à la reproduction des espèces piscicoles. La station présentait une belle diversité avec 12 espèces de poissons inventoriés ainsi qu'une écrevisse. Les carnassiers étaient représentés par le silure et le sandre.

Enfin, le plan d'eau de Fourrogue a également été inventorié : une belle reproduction de brochets y a été observée, mais également la présence de carpes, desandres, de Black-bass.

L'actualisation du Plan pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles TARN-ET-GARONNE - 82

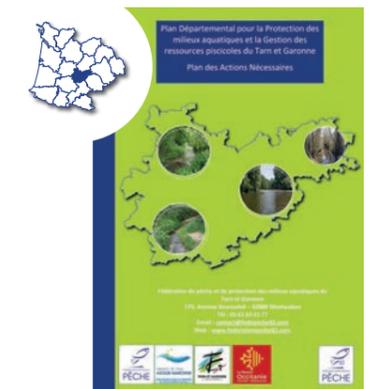
Le PDPG est le document qui cadre les actions à mener en faveur de la qualité des cours du département.

Une toute première version avait été réalisée durant les années 2000 mais n'avait pas abouti concrètement faute de données exploitables. Une première version a ainsi été finalisée en 2011 avec le développement d'un réseau conséquent d'indicateurs et de données complémentaires. Le Plan des Actions Nécessaires (PAN) a été validé fin 2013. Il a constitué le socle de nos premières opérations d'aménagement et de restauration de cours d'eau, de nos réseaux d'indicateurs et études ultérieures ou encore de notre assistance technique auprès des partenaires.

Dès lors, la fédération a poursuivi le développement de ses compétences techniques et la connaissance acquise au fil des ans a contribué la mise en place d'actions concrètes dont, la restauration d'annexes fluviales de l'Aveyron et la projection vers ce type de projet en Garonne.

Avec le développement des EPCI en matière de diagnostic de leurs cours d'eau, favorisé par la GEMAPI, et en parallèle de l'Etat des Lieux des Masses d'eau DCE porté par la DDT et l'AEAG, le travail de réactualisation du PDPG s'est trouvé fortement facilité.

Ainsi en 2019, ce projet a été confié à Thomas BONNAFOUX au cours de son stage de Master 2 (Polytech Tours) et finalisé



dans le cadre d'un CDD, en décembre 2020.

Cette réactualisation a ainsi permis la synthèse de toutes les connaissances acquises ces cinq dernières années par la fédération et ses partenaires en lien avec l'évaluation de l'état des Masses d'Eau à laquelle nous avons directement participé.

Le PDPG constitue ainsi la feuille de route pour nos propres actions et précise les modalités d'implication de la fédération auprès de nos partenaires.



**UNION DES FÉDÉRATIONS
POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION
DU MILIEU AQUATIQUE
DU BASSIN ADOUR-GARONNE**

44, Cours du neuvième de ligne - 47000 AGEN
ufbag@orange.fr / 05 53 66 16 68

www.ufbag.fr

Édition soutenue par
nos partenaires

